



COMITÉ DES PÊCHES

Trente-cinquième session

5-9 septembre 2022

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA FAO DANS LE DOMAINE DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE EN APPLICATION DU CADRE STRATÉGIQUE DE L'ORGANISATION

Résumé

Le présent document donne une vue d'ensemble des réalisations de la FAO dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture au cours de l'exercice biennal 2020-2021 et présente les activités envisagées dans ce secteur pour 2022-2023, en application du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation et de son thème biennal pour 2022-2023, «Transformation des systèmes agroalimentaires: de la stratégie à l'action». Sont également présentés les faits nouveaux et les tendances au niveau mondial qui sont susceptibles d'influer sur les activités de la FAO dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.

Viennent en complément: le document exposant la suite donnée aux décisions et recommandations de la trente-quatrième session du Comité des pêches (COFI/2022/SBD.1) et le rapport de la trente-quatrième session du Comité des pêches (COFI/2022/INF/6), tous deux consultables en ligne.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- examiner les réalisations de la FAO dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture et les liens avec les domaines prioritaires du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation et exposer ses vues sur ces points;
- donner des avis sur les faits nouveaux et les tendances recensés aux niveaux mondial et sectoriel;
- donner des orientations sur les principales priorités de travail de la FAO en matière de pêche et d'aquaculture dans le contexte de la *transformation bleue*.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Manuel Barange

Directeur

Division des pêches et de l'aquaculture

Courriel: Manuel.Barange@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

I. INTRODUCTION

1. À sa quarante-deuxième session, la Conférence de la FAO a adopté le Cadre stratégique 2022-2031¹, destiné à orienter l'ensemble des activités de l'Organisation, et a approuvé les ouvertures de crédits budgétaires pour l'exercice biennal 2022-2023². Le fil conducteur du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO sous-tend le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) par une transition vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables, qui permettent d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, sans laisser personne de côté.
2. La FAO mettra en œuvre son cadre stratégique au moyen de 20 domaines prioritaires du Programme (DPP), qui décrivent l'avantage comparatif et la compétence dont dispose l'Organisation, sur les plans thématique et technique, pour exécuter son Programme (voir l'annexe 1). Les *quatre améliorations* et les 20 DPP sont arrimés aux objectifs de développement durable (ODD). La division des pêches et de l'aquaculture (NFI) de la FAO dirige le DPP portant sur la *transformation bleue (AP 2)* et co-dirige ceux intéressant l'*accès équitable aux ressources pour les petits producteurs (AP 4)* et la *réduction des pertes et du gaspillage alimentaires (AN 4)*. La pêche et l'aquaculture sont particulièrement importantes dans ces trois DPP, mais l'appui technique au secteur est fourni dans les 20 DPP, garantissant une présence globale de la pêche et de l'aquaculture dans l'ensemble du Cadre stratégique.
3. L'Organisation suivra une approche systémique, en prenant en compte simultanément les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement, et en procédant aux arbitrages nécessaires. L'action dans les pays est au cœur de la nature transformationnelle du Programme 2030, et les DPP balisent la voie vers la concrétisation des ODD dans le cadre des priorités nationales.
4. Les quatre accélérateurs transversaux – technologies, innovation, données et compléments (gouvernance, capital humain et institutions) – visent à canaliser l'action de toutes les interventions menées dans le cadre des programmes de la FAO de façon à accélérer la progression et à maximiser les chances de contribuer à la réalisation des ODD, tout en limitant les arbitrages à opérer. Les thèmes transversaux – à savoir l'égalité des genres, les jeunes et l'inclusion – sont intégrés dans toutes les activités menées par la FAO pour donner corps au principe qui veut qu'on ne laisse personne de côté.
5. Parallèlement à cela, la structure de la [Division des pêches et de l'aquaculture](#)³ a changé pour mieux correspondre au Cadre stratégique de la FAO et aux DPP. De même un site web remanié, plus fidèle au travail de la Division et offrant un accès plus facile aux données et aux outils utiles, sera lancé en 2022.
6. Depuis l'entrée en fonction de M. Qu Dongyu au poste de Directeur général en août 2019, la FAO a pris des mesures de transformation en profondeur pour être à même de relever les défis à venir. Elle a mis en place une structure modulaire et souple qui favorise une collaboration intersectorielle optimale et tend à mettre davantage l'accent sur les ODD, de manière coordonnée. Parmi les changements apportés, on peut notamment citer la création: du Bureau de l'innovation, afin de renforcer et consolider l'esprit d'innovation au sein de l'Organisation; du Bureau des PEID, des PMA et des PDSL⁴, afin de satisfaire les besoins particuliers de ces pays et de leurs populations vulnérables; du Bureau des objectifs de développement durable, afin de coordonner la participation de l'Organisation à l'examen du Programme 2030 et à la suite donnée à celui-ci; du poste de Scientifique en chef, afin de veiller à la fiabilité, à l'envergure et à l'indépendance des démarches scientifiques dans les activités de la FAO.

¹ Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO (C 2021/7), disponible à l'adresse suivante: www.fao.org/3/ne577fr/ne577fr.pdf.

² Rapport de la Conférence de la FAO (C 2021/REP), disponible à l'adresse suivante: www.fao.org/3/ng170fr/ng170fr.pdf.

³ <https://www.fao.org/fishery-aquaculture/fr/>.

⁴ Petits États insulaires en développement (PEID); pays les moins avancés (PMA) et pays en développement sans littoral (PDSL).

7. Pendant l'exercice 2020-2021, la FAO a inscrit la planification de son action au niveau des pays dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ce qui lui a permis de tirer parti du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement qui vise à favoriser collectivement la prise en main par les pays et à tenir compte des priorités et des lacunes de chacun d'eux concernant les ODD. La démarche de la FAO au niveau des pays contribue à orienter l'élaboration du plan-cadre de coopération et, partant, à faire en sorte que les questions relatives à la transformation des systèmes agroalimentaires et les ODD qui s'y rapportent soient bien intégrés et considérés comme prioritaires dans les documents de planification commune du système des Nations Unies.

8. Pendant l'exercice biennal 2022-2023, la FAO continuera de maximiser les retombées au niveau des pays en faisant appel à un certain nombre de stratégies, de grandes initiatives prises à l'échelle de l'Organisation et d'autres mesures. Deux nouvelles stratégies de l'Organisation, la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation et la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031, ont été approuvées par le Conseil de la FAO à sa cent soixante-dixième session pour faciliter la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031. Un cadre d'action mondial a été élaboré pour diriger la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation⁵. Le Cadre d'action mondial orientera l'élaboration des plans d'action régionaux, répondant ainsi à la demande des conférences régionales que soient prises en compte les conditions et les différences locales, nationales et régionales.

9. La FAO continuera d'optimiser les effets obtenus dans les pays en mettant à profit son Initiative Main dans la main, fondée sur des éléments probants et prise en main et pilotée par les pays, et continuera également de faciliter les travaux du Forum mondial de l'alimentation, réseau mondial de partenaires, indépendant et dirigé par les jeunes.

10. La FAO poursuivra son action pour atténuer les effets immédiats de la pandémie de covid-19 et pour renforcer la résilience à plus long terme des moyens d'existence, en allant dans le sens d'une reprise verte et en transformant les systèmes agroalimentaires au moyen du Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19, appuyé par la Coalition pour l'alimentation. Pour donner suite au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui s'est tenu lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2021 et qui a préparé le terrain pour une transformation mondiale des systèmes agroalimentaires, le Secrétaire général de l'ONU a chargé la FAO d'héberger, pour le compte du système des Nations Unies, le Pôle de coordination des activités menées pour donner suite au Sommet.

11. Le présent document donne d'abord une vue d'ensemble des réalisations accomplies dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture pendant l'exercice biennal 2020-2021. Il aborde ensuite, sous l'angle des *quatre améliorations* et en mettant en évidence les cibles des ODD connexes, les principaux faits nouveaux et tendances aux niveaux mondial et sectoriel qui auront une incidence sur les activités futures de la FAO dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. La dernière section présente les domaines d'action prioritaires de la FAO dans ce même secteur pour 2022-2023 et au-delà, compte tenu du fil conducteur stratégique de l'Organisation et du plan par étapes menant à la *transformation bleue*.

12. Le Comité des pêches est invité à exposer ses vues sur le contenu du présent document, et notamment à donner des orientations sur les priorités à faire prévaloir au plan technique dans les activités futures de l'Organisation, en accord avec le Cadre stratégique 2022-2031, le Plan à moyen terme 2022-2025 et les DPP adoptés par la FAO.

⁵ COAG/2022/xx. Global Action Framework for the FAO Science and Innovation Strategy (2022-2025).

II. RÉALISATIONS DE LA FAO DANS LE DOMAINE DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE EN 2020-2021

Nouvelles méthodes de travail, nouvelles modalités et nouveaux programmes de la FAO

13. La FAO a renforcé sa capacité d'adaptation et son efficacité, sur la base d'une approche programmatique améliorée. Cette évolution comprend la théorie du changement et les pistes de résultats inscrites dans les 20 domaines prioritaires du Programme (DPP), mais aussi, concernant les systèmes alimentaires aquatiques, la restructuration de la Division des pêches et de l'aquaculture et l'instauration d'un DPP consacré à la *transformation bleue*. Ces changements, qui ont déjà donné des résultats en 2020-2021, tirent parti de moyens financiers et techniques accrus pour produire des effets à court et à long termes assurant une durabilité à long terme des systèmes alimentaires aquatiques et aidant les Membres de la FAO à atteindre les objectifs de développement durable.

14. Il faudra attendre l'exercice biennal 2022-2023 pour que l'impact des nouvelles méthodes de travail se fasse pleinement sentir, mais des réalisations importantes sont déjà effectives. La présente section résume les résultats patents obtenus en 2020-2021 par la FAO, ses Membres et ses partenaires sur la voie de la transformation des systèmes alimentaires aquatiques, que ce soit dans les activités normatives ou dans les activités de terrain. L'utilisation durable des ressources biologiques aquatiques et le développement de l'aquaculture demeurent des éléments essentiels pour la FAO, comme le montrent les contributions qui en sont attendues dans l'ensemble des domaines prioritaires du Programme définis dans le Cadre stratégique 2022-2031.

15. La FAO continue d'aider les pays à atteindre les ODD en organisant le passage à une pêche et une aquaculture durables à l'échelle mondiale. La FAO est l'organisme responsable de 21 indicateurs des ODD, dont 4 relatifs à l'ODD 14 (14.4.1, 14.6.1, 14.7.1, 14.b.1). Les réalisations mises en lumière ci-après témoignent de progrès satisfaisants dans la concrétisation des cibles associées à l'ODD 14 et dans l'accroissement de la contribution directe des aliments d'origine aquatique aux ODD 1 et 2, ainsi qu'à l'ODD 10.

16. Pour soutenir cette action, la FAO a mis en œuvre 207 projets portant sur la pêche et l'aquaculture (dont 65 pour cent de projets de terrain), ce qui représente un budget de 542 millions d'USD (dont 44 pour cent pour des projets mondiaux/interrégionaux et 24 pour cent pour la CGPM et la CTOI, deux organes relevant de l'article XIV), auquel s'ajoutent les 20,8 millions d'USD par an alloués à la Division au titre du budget ordinaire.

Principales réalisations dans le domaine de l'aquaculture durable

17. La FAO a fourni à tous les niveaux un appui axé sur le renforcement des capacités, des connaissances et de l'application des pratiques optimales qui favorisent le développement d'une aquaculture durable. Ces mesures soutiennent l'intensification et l'expansion de l'aquaculture, améliorant les moyens d'existence, favorisant la sécurité alimentaire et la nutrition et réduisant les effets sur l'environnement, et par là même, consolidant les progrès accomplis par les Membres dans la concrétisation des ODD 2, 3, 9, 10, 14 et 15.

18. En réponse à la demande du Comité des pêches, la FAO et le Ministère de l'agriculture et des affaires rurales (MARA) de la République populaire de Chine ont organisé la [Conférence mondiale sur l'aquaculture– Millénaire+20](#)⁶ (CMA 2020), du 22 au 25 septembre 2021, à Shanghai, en République populaire de Chine⁷. Cette manifestation a attiré plus de 1 700 délégués venus de plus de 100 pays et un ensemble divers de parties intéressées. Elle a donné lieu à des présentations et des débats sur des examens thématiques et régionaux, ainsi qu'à une synthèse mondiale et une déclaration intitulée «L'aquaculture pour l'alimentation et le développement durable»⁸.

⁶ <https://aquaculture2020.org/>.

⁷ Documents en rapport avec le sujet: COFI:AQ/XI/2022/6; COFI:AQ/XI/2022/SBD.6; COFI:AQ/XI/2022/SBD.7-13; COFI:AQ/XI/2022/INF.15.

⁸ COFI:AQ/XI/2022/INF.15 (<https://aquaculture2020.org/declaration/>).

19. À sa neuvième session, le Sous-Comité de l'aquaculture avait recommandé à la FAO d'élaborer des lignes directrices mondiales en faveur du développement d'une aquaculture durable ([Guidelines for Sustainable Aquaculture \(GSA\)](#))⁹. À cet effet, la FAO a organisé deux consultations d'experts et sept ateliers consultatifs régionaux. Le projet de directives relatives à l'aquaculture durable¹⁰ et les documents associés¹¹ ont été présentés à la onzième session du Sous-Comité de l'aquaculture pour y être examinés et pour permettre de recueillir les observations et les conseils des Membres sur la voie à suivre après cela.

20. Le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture a été approuvé par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture lors de sa session ordinaire, puis adopté par le Conseil de la FAO, à sa cent soixante-huitième session, en décembre 2021¹². Il sera publié en 2022 et le début des activités de diffusion, de renforcement des capacités et de mise en œuvre associées est prévu pour 2023. La publication du Registre et du premier prototype de système d'information sur les ressources génétiques aquatiques donne un cadre de gouvernance de la base de données sur les espèces d'élevage et vise la prise en main de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques.

21. La FAO a lancé le Partenariat mondial en faveur de l'aquaculture durable, en collaboration avec l'Académie chinoise des sciences halieutiques. Le Partenariat mondial est une plateforme collaborative où débattre des problèmes et des défis clés auxquels l'aquaculture fait face et promouvoir les innovations scientifiques et technologiques. Par les partenariats qu'il permet de nouer et les transferts de connaissances et de technologies qu'il facilite, le Partenariat mondial tend à débrider la contribution de l'aquaculture à la concrétisation des ODD.

22. La FAO a continué de soutenir ses Membres dans l'élaboration de politiques et de plans de développement de l'aquaculture et dans la mise en œuvre de programmes et de projets de terrain. L'Organisation a concentré son action sur les activités de renforcement des capacités des exploitants – ciblant particulièrement les femmes et les jeunes, les vulgarisateurs, les représentants de l'État et les institutions financières, afin d'améliorer leur aptitude à pratiquer l'aquaculture à une échelle commerciale pour accroître la contribution du secteur à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la création d'emplois, à la réduction de la pauvreté et à l'économie dans leurs pays respectifs, et ce dans un environnement sain. Les pays bénéficiaires sont les suivants: Algérie, Cameroun, Congo, Gabon, Mozambique, République démocratique du Congo, Tunisie, Türkiye et Zambie.

⁹ Pour plus d'informations sur les directives relatives à l'aquaculture durable, voir le site web qui leur est consacré (en anglais seulement): www.fao.org/in-action/gsa/en/.

¹⁰ COFI:AQ/XI/2022/2.1.

¹¹ Voir les documents: COFI:AQ/XI/2022/INF.9; COFI:AQ/XI/2022/INF.10; COFI:AQ/XI/2022/SBD.2; COFI:AQ/XI/2022/SBD.3.

¹² Voir CGRFA-18/21/Report, paragraphe 58, à l'adresse www.fao.org/3/nh331fr/nh331fr.pdf; et CL 168/REP, paragraphe 38, à l'adresse www.fao.org/3/nh512fr/nh512fr.pdf.

23. Sur les questions de gestion sanitaire et de biosécurité, la FAO a commencé à mettre en œuvre l'approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité aquacole (Progressive Management Pathway for Improving Aquaculture – PMP/AB), comme le Comité des pêches l'avait recommandé à sa trente-quatrième session. Les éléments marquants comprennent deux dialogues virtuels – [Fish-Vet Dialogue](http://infofish.org/Fish-VetDialogue/)¹³, concertation des vétérinaires spécialistes du poisson, et [Tilapia health: quo vadis](http://infofish.org/tilapia/index.php)¹⁴, colloque sur la santé du tilapia – ainsi qu'un certain nombre de publications¹⁵. Quatre projets financés par des fonds fiduciaires et des projets nationaux et interrégionaux du Programme de coopération technique (PCT) de la FAO fournissent un appui sur différents aspects de la gestion sanitaire et de la biosécurité dans plusieurs pays¹⁶.

Principales réalisations dans le domaine de la pêche durable

24. L'appui de la FAO cible en priorité le renforcement des capacités, des connaissances et de l'application des pratiques optimales qui assurent une pêche durable. Ces mesures s'organisent autour de trois axes principaux: gérer les pêches à toutes les échelles, mettre en œuvre le Code de conduite pour une pêche responsable et les instruments associés et assurer la résilience des moyens d'existence. Ces réalisations ont consolidé les progrès accomplis par les Membres dans la concrétisation des ODD 1, 2, 8, 9, 10, 14 et 15.

25. La FAO continue de rendre compte de la situation des ressources halieutiques, et son suivi à long terme des stocks de poissons marins évalués dévoile un tableau complexe. Comme indiqué dans l'édition 2022 du rapport sur *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*¹⁷, la part du nombre de stocks halieutiques exploitée à un niveau biologiquement durable, qui était de 90 pour cent en 1974, s'établit à 64,6 pour cent en 2019, perdant encore 1,2 pour cent par rapport à 2017. Néanmoins, les stocks exploités à un niveau biologiquement durable représentent 82,5 pour cent des débarquements en 2019, soit une amélioration de 3,8 pour cent par rapport à 2017.

26. La FAO a continué de promouvoir l'approche écosystémique des pêches pour une gestion durable de cette activité, en faisant appel en particulier à des projets et des programmes directs (Programme EAF-Nansen ou projets d'appui à la gestion de la pêche en Méditerranée, par exemple) ou à d'autres initiatives nationales ou internationales. Ces expériences ont abouti à des niveaux variés de réussite et de changement dans les pratiques de gestion des pêches. La FAO a également réalisé des examens régionaux de l'approche écosystémique des pêches (AEP) pour l'[Amérique latine](#)¹⁸ et la [Méditerranée](#)¹⁹ et prépare d'autres examens pour le sud-ouest de l'océan Indien et l'Atlantique Sud et Centre-Ouest afin de déterminer les enseignements à tirer de l'AEP et les bonnes pratiques en la matière, qui permettront d'éclairer les activités futures de renforcement des capacités.

¹³ <http://infofish.org/Fish-VetDialogue/>.

¹⁴ <http://infofish.org/tilapia/index.php>.

¹⁵ PMP/AB: www.fao.org/documents/card/en/c/cb0560en; <https://doi.org/10.4060/cb0582en>; www.fao.org/documents/card/en/c/cb0745en.

Manuels sur les stratégies de lutte contre des maladies dans le cadre de la préparation aux situations d'urgence:

www.fao.org/publications/card/en/c/CB7293EN/; www.fao.org/documents/card/en/c/cb2119en/;

www.fao.org/documents/card/en/c/cb1645en/.

Résistance aux antimicrobiens dans l'aquaculture:

www.asianfisheriessociety.org/publication/archivedetails.php?id=volume-33-special-issue-understanding-antimicrobial-resistance-in-aquaculture&q=1.

Article relatif à la covid-19 et à la santé aquatique: www.asianfisheriessociety.org/publication/abstract.php?id=1291.

¹⁶ Angola, Colombie, Ghana, Indonésie, Malawi, Namibie, Philippines, Viet Nam, Zambie et pays riverains du lac Victoria (Kenya, Ouganda, Tanzanie).

¹⁷ FAO. 2022. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture. Vers une transformation bleue*. Rome, FAO.

<https://doi.org/10.4060/cc0461en> (en anglais seulement).

¹⁸ Defeo, O. et Vasconcellos, M. 2020. *Transición hacia un enfoque ecosistémico de la pesca - Lecciones aprendidas de pesquerías de América del Sur*. FAO Document technique sur les pêches et l'aquaculture n° 668. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb2229es>.

¹⁹ Vasconcellos, M. et Ünal, V. (sous la direction de). 2021. *Transition towards an ecosystem approach to fisheries in the Mediterranean Sea – Lessons learned through selected case studies*. FAO Document technique sur les pêches et l'aquaculture n° 681. Rome, FAO <https://doi.org/10.4060/cb8268en> (en anglais).

27. Le programme EAF-Nansen a centré ses efforts sur l'appui à la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches et à la gestion des stocks de poissons partagés dans 10 pays d'Afrique²⁰, en perfectionnant ou en mettant en place des cycles de gestion des pêches. Le programme a également préparé des mesures d'atténuation des débris marins ainsi que des plans de gestion AEP de la pêche à la senne de plage en Côte d'Ivoire, au Bénin et au Togo. Les autres réalisations du programme EAF-Nansen comprennent l'utilisation d'indicateurs et l'élaboration d'outils d'évaluation adaptés aux situations dans lesquelles les données sont insuffisantes. Le programme a également permis d'élaborer un [outil de suivi de la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches](#)²¹ pour surveiller les progrès accomplis dans ce domaine. La mise en œuvre de cet outil est en cours d'extension dans les régions africaines, caribéennes et méditerranéennes.

28. Sur la base d'un processus consultatif, [un outil de diagnostic pour la mise en œuvre d'une approche écosystémique des pêches à partir des cadres politiques et juridiques](#)²² a été élaboré et une série de cinq ateliers régionaux en ligne a été organisée, réunissant des représentants de 30 pays d'Afrique et d'Asie du Sud-Est. À ce jour, 31 rapports juridiques nationaux relatifs à l'approche écosystémique des pêches sont en cours d'achèvement et de publication. Parallèlement à ces activités, l'étude [Legislating for an ecosystem approach to fisheries](#) (légiférer pour une approche écosystémique des pêches) a été réexaminée²³.

29. Les actions visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR) se sont poursuivies. En mai 2022, la FAO comptait 71 Parties à son Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port de 2009, soit cinq signataires de plus que lors de la trente-quatrième session du Comité des pêches. Le programme mondial de la FAO visant à appuyer la mise en œuvre de cet accord est en place depuis 2017. Il a reçu plus de 27 millions d'USD²⁴ de fonds, dont 11 millions mobilisés durant le précédent exercice biennal. Le programme a aidé 48 États en développement à mettre en œuvre l'Accord, dont 6 nouveaux États depuis la trente-quatrième session du Comité des pêches. Toujours depuis cette session, des supports de renforcement des capacités et des lignes directrices supplémentaires ont été publiés^{25,26,27}.

30. La FAO a également lancé la [phase pilote du système mondial d'échange d'information \(GIES\)](#)²⁸, destiné à appuyer la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, et a créé un service d'assistance afin de fournir une aide aux Parties à cet accord. La phase pilote devrait se poursuivre et on prévoit que les progrès réalisés seront communiqués au [Groupe de travail technique sur l'échange d'informations \(TWG-IE\) de l'Accord](#)²⁹ fin 2022. Enfin, la FAO a lancé un [portail mondial de développement des capacités](#)³⁰ dont l'objectif est de broser un tableau détaillé des projets conçus pour aider les Membres et les régions à améliorer leurs capacités en matière de lutte contre la pêche INDNR.

²⁰ Afrique du Sud, Angola., Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Mauritanie, Namibie, Sénégal, Tanzanie et Togo.

²¹ FAO. 2021. *Outil de suivi de la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches – Un outil de suivi de la mise en œuvre de l'approche écosystémique appliquée à la gestion des pêches (AEP). Manuel de l'utilisateur*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb3669fr>.

²² FAO. 2021. *Un outil de diagnostic pour la mise en œuvre d'une approche écosystémique des pêches à partir des cadres politiques et juridiques*. Rome. www.fao.org/documents/card/fr/c/cb2945fr/.

²³ FAO. 2021. *Legislating for an ecosystem approach to fisheries – Revisited – An update of the 2011 legal study on the ecosystem approach to fisheries*. FAO, Rapport du Projet EAF-Nansen n° 36. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb6750en> (en anglais).

²⁴ Mars 2022.

²⁵ FAO. 2021. *Checklists and technical guidelines to combat illegal, unreported and unregulated (IUU) fishing. Volume I: a consolidated checklist of coastal, flag and port State responsibilities to combat illegal, unreported and unregulated (IUU) fishing*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb5992en> (en anglais seulement).

²⁶ FAO. 2021. *Checklists and technical guidelines to combat illegal, unreported and unregulated (IUU) fishing. Volume II: a legal checklist of the main duties and responsibilities of coastal, flag and port States, and internationally agreed market-related measures to prevent, deter and eliminate illegal, unreported and unregulated (IUU) fishing*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb6186en> (en anglais seulement).

²⁷ FAO. 2022. *Comprendre et mettre en œuvre les systèmes de documentation des prises – Un guide pour les autorités nationales*. FAO Directives techniques pour une pêche responsable n° 14. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb8243fr>.

²⁸ www.fao.org/port-state-measures/news-events/detail/en/c/1403823/ (en anglais seulement).

²⁹ www.fao.org/port-state-measures/meetings/technical-working-groups/fr/.

³⁰ www.fao.org/iuu-fishing/capacity-development/fr/.

31. L'adoption et la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale)^{31,32} se sont poursuivies, l'accent étant mis sur le niveau national. Les activités concernées ont été notamment l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux destinés à soutenir l'application des Directives sur la pêche artisanale en Tanzanie, en Namibie, à Madagascar, au Sénégal et au Malawi, ainsi que des activités ciblant l'émancipation des femmes dans le secteur de la pêche artisanale dans cinq pays d'Afrique, notamment en recensant les organisations de femmes et en dispensant des formations porteuses de transformation en matière de genre.

32. L'une des réalisations majeures a été l'étude menée par la FAO, l'université Duke et WorldFish et intitulée «[Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles: les contributions de la pêche artisanale au développement durable](#)»³³. Entre autres constatations essentielles, l'étude a produit de nouvelles estimations des contributions mondiales de la pêche artisanale. Celles-ci ont été fondées sur les données compilées à partir d'études de cas portant sur 58 pays et territoires et impliquant la contribution de plus de 800 chercheurs et experts. En novembre 2021, un [webinaire](#)³⁴ de présentation des constatations essentielles de l'étude a réuni 500 personnes. L'étude complète sera lancée en 2022.

33. La pêche continentale représente plus de 30 pour cent de la pêche artisanale. La FAO a publié un certain nombre d'études sur les pêches continentales dans des pays et des régions spécifiques et élaboré des directives sur [les systèmes et les méthodes de collecte de données relatives à la pêche continentale en Europe](#)³⁵. L'Organisation a apporté son soutien à plusieurs pays³⁶ dans différents domaines associés à la pêche continentale: mise en œuvre de projets, élaboration de stratégies, systèmes de collecte de données et d'informations et renforcement des capacités.

34. Sur les questions de la protection sociale et du travail décent, la FAO a encouragé le dialogue entre les autorités nationales et les organisations, soutenu la conception ou la révision de politiques publiques ainsi que l'extension de programmes de protection sociale au secteur de la pêche, enrichi la base de données probantes sur le rôle de la protection sociale et du travail décent dans l'amélioration des conditions socioéconomiques et environnementales du secteur, renforcé la sensibilisation à l'importance d'une élimination du travail des enfants et ouvert des espaces de travail où concevoir des mesures et des solutions alternatives bénéficiant aux pêcheurs et aux travailleurs du secteur de la pêche en Colombie, au Paraguay et en Tunisie.

35. La FAO a évalué la [performance technico-économique des principales flottes de pêche mondiales](#)³⁷, notamment de 103 flottilles (semi-)industrielles appartenant à 20 des principaux pays pratiquant la pêche, et en a conclu que les investissements dans les navires et les opérations de pêche (semi-)industriels étaient généralement rentables et que la pêche de capture en mer était une activité économique financièrement viable. Un outil d'évaluation des infrastructures halieutiques (FIAT) a été élaboré en partenariat avec la Banque mondiale et le réseau mondial de renforcement des capacités des petits pêcheurs pour faciliter leur accès aux services financiers (Global network for capacity building to increase access of small-scale fisheries to financial services – CAFI SSF Network)^{38,39}.

³¹ FAO. 2015. *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté*. Rome www.fao.org/documents/card/fr/c/14356FR.

³² FAO. 2021. *SSF Guidelines uptake and influence: A pathway to impact*. Rome. www.fao.org/publications/card/en/c/CB7657EN/ (en anglais seulement).

³³ www.fao.org/voluntary-guidelines-small-scale-fisheries/ihh/fr/.

³⁴ www.fao.org/webcast/home/fr/item/5322/icode/ (en anglais seulement).

³⁵ Vehanen, T. *et al.* 2020. FAO Document technique sur les pêches et l'aquaculture n° 649. <https://doi.org/10.4060/ca7993en> (en anglais).

³⁶ Soudan du Sud, Tanzanie, Mauritanie, Guyana, Balkans.

³⁷ Van Anrooy, R. *et al.* 2021. FAO Document technique sur les pêches et l'aquaculture n° 654. <https://doi.org/10.4060/cb4900en> (en anglais).

³⁸ www.rfilc.org/event_organizer/cafi-ssf-network/ (en anglais seulement).

³⁹ www.linkedin.com/in/cafi-ssf-network-388253191/.

36. L'[examen 2022 de la situation mondiale en matière d'assurance de la pêche et de l'aquaculture](#)⁴⁰ a montré que 450 000 navires de pêche dans le monde étaient couverts par une assurance sur corps, mais que 95 pour cent des petits bateaux de pêche opéraient sans assurance. Par ailleurs, un cours sur [la sécurité dans le secteur de la pêche, et en particulier celle des petits pêcheurs](#)⁴¹ a été déployé dans les Caraïbes, le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, et les îles du Pacifique. La FAO a mis en ligne [une base de données sur la conception des bateaux de pêche](#)⁴² contenant plus de 200 dessins que les architectes navals et les constructeurs de bateaux du monde peuvent utiliser, reproduire et modifier lorsqu'ils conçoivent ou construisent un bateau, l'objectif étant d'accroître ainsi la sécurité des embarcations.

Principales réalisations dans le domaine du commerce et des chaînes de valeur durables

37. La FAO a apporté son soutien à tous les niveaux, en axant son action sur la modernisation des chaînes de valeur, la réduction des pertes et du gaspillage et l'amélioration des moyens d'existence ainsi que des conditions commerciales et de l'état des marchés. Ces mesures développent un commerce et des chaînes de valeur durables, améliorant les moyens d'existence, favorisant la sécurité alimentaire et la nutrition et assurant un accès à la nourriture et des disponibilités alimentaires, ce qui consolide les progrès accomplis par les Membres dans la concrétisation des ODD 1, 2, 3, 9, 10, 12, 14 et 17.

38. La FAO a continué à mettre en évidence l'importance des aliments d'origine aquatique pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Les éléments marquants sont notamment le [document de consultation d'ONU-Nutrition sur le rôle des produits alimentaires d'origine aquatique dans une alimentation saine et durable](#)⁴³ et un examen détaillé portant sur [le poisson acheté localement dans les programmes d'alimentation scolaire](#)⁴⁴. La FAO et ses partenaires ont également examiné le rôle des [aliments d'origine aquatique dans les systèmes alimentaires](#)⁴⁵, la [composition nutritionnelle des espèces locales de poisson](#)⁴⁶ et, [en se fondant sur des scénarios de transformation, le potentiel que représentent les aliments aquatiques si l'on veut réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et s'attaquer à la malnutrition sous toutes ses formes](#)⁴⁷.

39. En ce qui concerne le commerce et les marchés internationaux, la FAO a collaboré avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour apporter aux pays un appui sur les aspects de l'ODD 14 liés au commerce; avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pour produire conjointement une publication visant à rationaliser la classification des produits de la pêche et de l'aquaculture dans les échanges internationaux; et avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour renforcer les capacités en matière d'application du cadre international relatif aux échanges de ces produits.

40. Le [projet multidonateur GLOBEFISH](#)⁴⁸ a continué d'élaborer de nouveaux ouvrages et des outils en ligne destinés à réduire l'asymétrie de l'information sur les marchés et dans les échanges de produits halieutiques et aquacoles. Les informations mises à disposition portent sur les prix du poisson, les profils de marché, les courants d'échange et les mesures non tarifaires. La FAO et l'OMD ont publié de nouveaux codes du Système harmonisé pour le poisson et les produits de la pêche ou de l'aquaculture, afin de faciliter la classification des produits alimentaires d'origine aquatique⁴⁹.

⁴⁰ Van Anrooy, R. *et al.* 2022. FAO Document technique sur les pêches et l'aquaculture n° 682. <https://doi.org/10.4060/cb9491en> (en anglais seulement).

⁴¹ www.fao.org/fishing-safety/fr/.

⁴² www.fao.org/fishery/en/collection/vesseldesign (en anglais seulement).

⁴³ ONU-Nutrition. 2021. www.unnutrition.org/wp-content/uploads/Aquatic-foods-and-SHD-Paper_FR.pdf.

⁴⁴ Ahern, M.B. *et al.* *Foods* **2021**, 10(9), 2080; <https://doi.org/10.3390/foods10092080>.

⁴⁵ Simmance, F. A. *et al.* 2022. *Fish and Fisheries*, 23, pages 34-53. <https://doi.org/10.1111/faf.12597>.

⁴⁶ Moxness Reksten A. 2020. *Foods*. 14 mai 2020; 9(5):629. <https://doi.org/10.3390/foods9050629>.

⁴⁷ Golden, C.D. *et al.* *Nature*, 598, pages 315-320 (2021). www.nature.com/articles/s41586-021-03917-1.pdf.

⁴⁸ www.fao.org/in-action/globefish/globefish-home/fr/.

⁴⁹ FAO et OMD. 2021. *HS Codes for Fish and Fish Products – Harmonized System. Nomenclature 2017 Edition*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb3813en>.

41. Pour renforcer les pratiques à valeur ajoutée locales et nationales, la FAO a produit divers rapports de recherche, des guides de bonne pratique et des manuels sur les questions de traçabilité, de certification et d'indication géographique dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ainsi que sur les technologies de manutention après capture/récolte, sur les sous-produits et sur le développement des ports bleus. Le projet [Fish4ACP](#)⁵⁰ a réalisé une analyse des chaînes de valeur et un plan d'action pour 5 pays, et sa méthode a été reprise dans des projets concernant 12 autres pays, dont la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Barbade, Kiribati, la Türkiye, l'Italie, la Tunisie, le Liban, Sainte-Lucie et l'Ouzbékistan.

42. Sur la question des pertes et du gaspillage alimentaires, la FAO a mis à disposition diverses ressources informationnelles visant à réduire ces pertes et ce gaspillage dans les chaînes de valeur du poisson⁵¹, notamment un pôle de connaissances mondial et une méthode d'évaluation des pertes et du gaspillage alimentaires et de la parité femmes-hommes. L'Organisation a également mis en œuvre une approche multidimensionnelle de la réduction des pertes et du gaspillage à Sri Lanka, en Colombie et en Tanzanie.

43. Concernant la sécurité sanitaire des aliments, les réalisations majeures sont notamment l'élaboration de directives pour la mise en œuvre des programmes de surveillance des biotoxines aquatiques^{52,53} et des programmes de contrôle sanitaire des bivalves⁵⁴, ainsi que l'intégration des [notifications d'importation des produits de la pêche et de l'aquaculture](#)⁵⁵ dans le logiciel [FishStatJ](#)⁵⁶.

*Principales réalisations dans les domaines thématiques transversaux
de la pêche et de l'aquaculture*

44. Pourvoyeuse mondiale de statistiques sur la pêche et l'aquaculture, la FAO a continué durant l'exercice biennal à collecter des données sur des aspects tels que la production de la pêche de capture et de l'aquaculture, la production et les échanges de produits halieutiques, les pêcheurs et les aquaculteurs, les navires de pêche et la consommation apparente de poisson. L'Organisation a également continué à fournir des connaissances interdisciplinaires et à améliorer la capacité de ses Membres à collecter des données sur la pêche et l'aquaculture en mettant à leur disposition des normes, des lignes directrices, des outils, des compétences et des formations sur les statistiques et les systèmes d'information dans ces domaines, grâce notamment aux travaux menés entre les sessions par le Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches (CWP)⁵⁷, dont la FAO assure le Secrétariat.

45. Les projections à moyen terme relatives au poisson établies en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et figurant dans le rapport annuel sur les [Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO](#)⁵⁸ ont été publiées en 2020, 2021 et 2022; une collection de données communes sur l'emploi dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture est en cours d'élaboration.

⁵⁰ www.fao.org/in-action/fish-4-acp/fr/.

⁵¹ www.fao.org/flw-in-fish-value-chains/flw-in-fish-value-chainsresources/fr/.

⁵² FAO. 2021. *Risk profile - Group B Streptococcus (GBS) – Streptococcus agalactiae sequence type (ST) 283 in freshwater fish*. Bangkok (également disponible à l'adresse www.fao.org/documents/card/fr/c/cb5067en/ [en anglais]).

⁵³ Cours en ligne sur la surveillance et la prévention de la ciguatera ([Monitoring and Preventing Ciguatera Poisoning](#)) et rapport d'experts sur ce même sujet ([FAO/WHO Report of the Expert Meeting on Ciguatera Poisoning](#)).

⁵⁴ Cours en ligne sur le contrôle sanitaire des mollusques bivalves: [Growing area risk profile](#) (profils de vulnérabilité des zones de production conchylicole) et [Growing area assessment and review](#) (évaluation de la qualité des zones de production conchylicole).

⁵⁵ www.fao.org/fishery/fr/knowledgebase/207.

⁵⁶ www.fao.org/fishery/fr/topic/166235.

⁵⁷ www.fao.org/cwp-on-fishery-statistics/fr/.

⁵⁸ www.agri-outlook.org/fr/.

46. Pour aider les pays à établir les rapports relatifs à la cible 14.4 de cet ODD, la FAO a organisé une série d'[ateliers régionaux de formation en ligne](#)⁵⁹, auxquels ont assisté plus de 700 participants, représentant au total 111 pays; un [cours en ligne](#)⁶⁰; et une plateforme en ligne. Au niveau national, la FAO a renforcé les capacités de 16 pays en matière de statistiques de la pêche et de l'aquaculture⁶¹. L'Organisation a également mené à bien et déployé dans trois pays des Caraïbes le cadriciel *Calipseo*, système d'informations de gestion et de statistiques halieutiques.

47. Les bases de données et les systèmes nouvellement développés et publiés sont l'[Atlas mondial du thon du Système de suivi des ressources halieutiques et des pêcheries](#)⁶², la [base de données sur la conception des bateaux de pêche](#)⁶³, la base de données bibliographiques des [Résumés des sciences aquatiques et halieutiques \(ASFAs\)](#)⁶⁴, la version pilote du [Système d'information relatif aux ressources génétiques aquatiques](#) (AquaGRIS)⁶⁵ et la version pilote d'une application en ligne de collecte de données sur la composition nutritionnelle du poisson (UFish2). Ce sont environ 400 ouvrages consacrés à la pêche et à l'aquaculture qui ont ainsi été publiés par le truchement du système d'édition de l'Organisation.

48. La FAO a mené à bien un grand nombre des actions prévues dans le cadre de sa [Stratégie relative à la biodiversité](#)⁶⁶ (et du [Plan d'action](#)⁶⁷ associé) et contribuant au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Des propositions de mesure sont en cours de formulation en vue d'un projet de plan 2024-2027 qui sera examiné par les comités techniques avant le Conseil de la FAO l'année prochaine. La FAO a également organisé un colloque de trois jours consacré à l'intelligence artificielle au service d'une planète bleue numérique ([Artificial Intelligence for a Digital Blue Planet forum](#))⁶⁸, qui a attiré plus de 800 participants inscrits et donné lieu à 40 démonstrations d'innovations numériques actuelles dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

49. La FAO a aidé ses Membres à prendre acte des espèces aquatiques exploitées à des fins commerciales qu'il était proposé d'inscrire aux annexes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et à formuler leurs plans de gestion des espèces vulnérables. L'Organisation a mené une [étude](#) qui a permis de constater que le nombre total des opérations d'exportation directe d'espèces marines inscrites à l'annexe II de la CITES déclarées par les Parties à cette convention avait été multiplié par sept sur la période 1990-2016 et de montrer à quel point les échanges avaient évolué au fil du temps⁶⁹.

50. Sur la question du changement climatique, un certain nombre de projets d'adaptation aux effets de ce changement ont été menés sur le terrain pour aider les pays et les communautés à mieux cerner ces effets et à y faire face plus efficacement. Le programme de terrain relatif au changement climatique a pris de l'ampleur et dépasse aujourd'hui les 10 millions d'USD entre les six projets d'adaptation menés à l'échelle mondiale, régionale ou nationale.

⁵⁹ www.fao.org/sustainable-development-goals/events/detail/fr/c/1455022/ (en anglais seulement).

⁶⁰ <https://elearning.fao.org/course/view.php?id=502>.

⁶¹ Bénin, Cambodge, Côte d'Ivoire, Dominique, Ghana, Grenade, Liban, Libéria, Nigéria, Suriname, Togo, Trinité-et-Tobago et Zambie; début des travaux également au Bangladesh, au Panama et à Sainte-Lucie.

⁶² www.fao.org/fishery/fr/collection/firms-tuna-atlas?lang=en (en anglais seulement).

⁶³ www.fao.org/fishery/fr/vesseldesign/search.

⁶⁴ www.fao.org/fishery/fr/openasfa.

⁶⁵ www.fao.org/aquatic-genetic-resources/activites-de-la-fao/aquagris/fr/ (en anglais).

⁶⁶ FAO. 2020. *Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca7722fr>.

⁶⁷ FAO. 2021. *Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb5515fr>.

⁶⁸ La liste complète des présentations du colloque est accessible sur la [chaîne YouTube de la FAO](#) (www.youtube.com/playlist?list=PLzp5NgJ2-dK72rgBePlkQoD1gMTjNEJHs).

⁶⁹ Pavitt, A., Malsch, K., King, E., Chevalier, A., Kachelriess, D., Vannuccini, S. et Friedman, K. 2021. *CITES and the sea: Trade in commercially exploited CITES-listed marine species*. FAO Document technique sur les pêches et l'aquaculture n° 666. Rome, FAO. www.fao.org/documents/card/fr/c/cb2971en/ (en anglais seulement).

51. La FAO, en partenariat avec ses Membres, a redoublé d'effort pour faire comprendre la nécessité de parvenir à l'équité entre femmes et hommes dans les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture, intégrant pour ce faire la question du genre dans les activités normatives⁷⁰ et techniques et organisant des manifestations internationales dans le cadre de la Journée internationale des femmes et de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales en 2022. Le rapport [Gender and food loss in sustainable fish value chains in Africa](#)⁷¹ donne des orientations sur l'intégration des questions de parité femmes-hommes dans les interventions de lutte contre les pertes alimentaires dans les chaînes de valeur du poisson. Par ailleurs, la FAO a apporté son appui à des initiatives nationales telles que celle visant à l'émancipation des femmes qui vivent dans les zones côtières d'Oman et travaillent dans le secteur de la transformation. La FAO et l'OCDE collaborent activement pour collecter des données d'emploi décomposées par sexe dans le secteur primaire de la pêche et de l'aquaculture.

Réalisations en réponse à la pandémie de covid-19

52. L'incertitude demeure quant aux effets de la pandémie de covid-19 sur les systèmes alimentaires mondiaux ainsi que sur la santé et le développement économique et social. L'équipe spéciale de la FAO sur la covid-19 s'est concentrée sur l'évaluation des effets de la pandémie sur la pêche et l'aquaculture, rédigeant des notes de synthèse et des rapports, nouant des partenariats, communiquant avec les Membres et assistant ceux-ci dans leur reprise par l'entremise de son Programme de coopération technique⁷² et de financements volontaires.

53. La FAO a fait la synthèse des données recueillies sur les effets de la pandémie à différents niveaux régionaux et locaux ainsi que sur des chaînes de valeur spécifiques^{73,74,75,76,77} afin d'éclairer l'élaboration de stratégies de reprise appropriées. Elle a produit deux rapports^{78,79} qui mettent en évidence le rôle de la protection sociale dans la reprise. La FAO a contribué à des notes de synthèse sur les effets de la covid-19⁸⁰ et, en partenariat avec WorldFish, a publié une [note d'information décrivant les conséquences de la crise sur les systèmes alimentaires aquatiques](#)⁸¹.

⁷⁰ Les questions d'égalité des sexes et d'équité femmes-hommes ont été intégrées dans la première ébauche des Directives relatives à l'aquaculture durable ainsi que dans la Déclaration de Shanghai de 2021.

⁷¹ Randrianantoandro, A., Ward, A. et Safa Barraza, A. 2022. *Gender and food loss in sustainable fish value chains in Africa*. Sustainable Fish Value Chain Development Series No. 1. Rome, FAO. www.fao.org/documents/card/fr/c/cb8399en/.

⁷² Par exemple: projets TCP/FIJ/3801 et TCP/TUR/3801/C1.

⁷³ FAO. 2021. *The impact of COVID-19 on fisheries and aquaculture – A global assessment from the perspective of regional fishery bodies: Second assessment – November 2020*. Rome. www.fao.org/documents/card/fr/c/cb5269en/ (en anglais seulement).

⁷⁴ FAO et INFOFISH. (à paraître). *Resilience and seizing opportunities: Small-scale fisheries and aquaculture businesses that thrived during the COVID-19 pandemic in South and Southeast Asia*.

⁷⁵ FAO. 2021. *Impact de la crise covid-19 sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans quatre pays du Maghreb*. Tunis. <https://www.fao.org/3/cb2991fr/cb2991fr.pdf>.

⁷⁶ Algérie: www.fao.org/3/cb3001fr/cb3001fr.pdf; Libye: www.fao.org/3/cb4420en/cb4420en.pdf (en anglais); Mauritanie: www.fao.org/3/cb2998fr/cb2998fr.pdf; Maroc: www.fao.org/3/cb2997fr/cb2997fr.pdf; Tunisie: www.fao.org/3/cb3174fr/cb3174fr.pdf.

⁷⁷ Yuan, Y., Yuan, Y.M., Dai, Y., Miao, W. et Yuan, X. 2022. *Preliminary investigation on the impact of COVID-19 on aquaculture in China: A case study on farmed tilapia and channel catfish sector*. Circulaire sur les pêches et l'aquaculture de la FAO n° 1243. Rome. FAO. www.fao.org/documents/card/fr/c/CB7868EN/ (en anglais seulement).

⁷⁸ FAO. 2021. *The role of social protection in the recovery from COVID-19 impacts in fisheries and aquaculture*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb3385en>.

⁷⁹ FAO. 2021. *Economic inclusion and social protection to reduce poverty: Fisheries and aquaculture*. FAO COVID-19 Response and Recovery programme. Rome. www.fao.org/documents/card/fr/c/cb2639en/ (en anglais seulement).

⁸⁰ Notes de synthèse:

- [Going fishing - Access to and management of fisheries resources during the COVID-19 pandemic](#) (en anglais seulement).
- [Selling the fish - Access to markets for small-scale fisheries during the COVID-19 pandemic](#).
- [Inclusive social development and decent work for enhancing small-scale fisheries resistance to the COVID-19 pandemic](#).

⁸¹ FAO. 2021. *Aquatic food systems under COVID-19*. Rome. www.fao.org/3/cb5398en/cb5398en.pdf.

54. Une [page web](#)⁸² régulièrement actualisée et des webinaires⁸³ fournissent des informations à jour sur les effets de la pandémie de covid-19 sur les chaînes de valeur et les échanges commerciaux internationaux des secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Lacunes et enseignements tirés

55. La FAO évalue en permanence l'exécution de ses programmes et de ses initiatives pour en détecter les lacunes ou pour en tirer des enseignements susceptibles d'améliorer l'aide apportée à ses Membres, en particulier dans leurs efforts pour concrétiser les ODD. Au cours de la dernière décennie, les décideurs ont acquis une conscience plus aiguë des possibilités qu'offrent les systèmes alimentaires aquatiques pour atteindre les ODD, réduire la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire et la nutrition. La FAO s'est rendu compte qu'il fallait une stratégie claire et un cadre commun pour traiter tous les problèmes que rencontrent les systèmes alimentaires aquatiques et pour assurer une plus grande efficacité et des résultats plus décisifs en matière de durabilité.

56. La soudaineté du choc qu'a représenté la pandémie de covid-19 et l'impact considérable qu'elle a eu sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ont nécessité, de la part de l'Organisation, un travail plus groupé en phase avec son mandat. Concernant la pêche et l'aquaculture, la FAO a élaboré un plan de *transformation bleue*⁸⁴ par étapes, afin d'harmoniser, de coordonner et de guider ses activités dans ces secteurs. Dans la lignée de cette approche repensée, la Division des pêches et de l'aquaculture s'est restructurée, mettant ses capacités humaines et ses connaissances en concordance avec les défis à relever et les lacunes à combler qu'elle avait déterminés au cours de la décennie précédente.

57. Ces changements témoignent d'une modernisation de l'approche adoptée par la FAO pour aborder les questions relatives à la pêche et à l'aquaculture, qui permet à l'Organisation d'utiliser ses ressources avec une plus grande efficacité et de réagir plus promptement lorsque des problèmes ou des défis apparaissent – sans obérer la réussite à long terme de son action pour guider la pêche et l'aquaculture mondiales sur la voie de la durabilité.

III. FAITS NOUVEAUX ET TENDANCES AU NIVEAU MONDIAL ET CONSÉQUENCES SUR LES SECTEURS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

58. Les faits nouveaux et les tendances au niveau mondial décrits dans la présente section illustrent bien les approches multiformes requises pour transformer les systèmes alimentaires aquatiques et développer une pêche et une aquaculture durables. Cette réalité complexe demande à la FAO d'apporter un appui qui transcende les frontières du social, de l'économique et de l'écologique ainsi que de la gouvernance. L'accent mis par la FAO sur l'amélioration de la production, de la nutrition, de l'environnement et des conditions de vie et sur l'adoption d'une approche et d'une structure programmatiques permettra d'obtenir de meilleurs résultats, tout en soutenant directement la concrétisation des Objectifs de Développement Durable. Les tendances décrites ci-après intéressent les quatre améliorations, ce qui montre combien une pêche et une aquaculture durables sont critiques pour tous les domaines d'activité de la FAO.

⁸² www.fao.org/fishery/fr/topic/covid19.

⁸³ Webinaires:

- [FAO et INFOFISH. 2021. *Swimming with the tide: Seizing opportunities for resilience. A webinar focusing on the preliminary findings of a FAO-INFOFISH study \(30 novembre 2021\)*. \[www.youtube.com/watch?v=VQJ4zxVC5UA\]\(https://www.youtube.com/watch?v=VQJ4zxVC5UA\).](#)
- Conférence EAFE 2021: Table ronde FAO-EAFE-IIFET (octobre 2021).
- *Impacts of COVID-19 in Europe and Central Asia*. www.fao.org/europe/events/detail-events/en/c/1365630/.
- FAO. 2020. Série de webinaires concernant l'Europe et l'Asie centrale: *Impacts of COVID-19 on fisheries and aquaculture in Europe and Central Asia*. www.youtube.com/watch?v=Gt7M5zFtbUg.
- Globefish. 2020. *The impacts of COVID-19 on Fish Trade*. www.fao.org/in-action/globefish/news-events/details-events/en/c/1312195/.

⁸⁴ Voir les paragraphes 70 à 72 pour de plus amples informations sur le plan par étapes.

59. Comme le souligne l'[édition 2022 du rapport sur L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde](#)⁸⁵, le monde n'est pas sur la bonne voie pour éliminer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes. Les conflits, la variabilité et les extrêmes climatiques, la perte de biodiversité, mais aussi le ralentissement de la croissance et le fléchissement de l'activité, sont des facteurs majeurs d'essoufflement des progrès, en particulier lorsque les inégalités sont importantes. La pandémie de covid-19 a rendu le chemin vers l'ODD 2 plus escarpé encore en 2021, et ce sont maintenant jusqu'à 828 millions de personnes qui souffrent de la faim. Sans compter les quelque 3,1 milliards de personnes pour qui avoir une alimentation saine est hors de portée.
60. Face à ce constat, le Secrétaire général de l'ONU a convoqué le [Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires](#)⁸⁶ les 23 et 24 septembre 2021. Ce sommet a été la pierre angulaire d'un processus mondial de 18 mois conçu pour donner aux parties prenantes une plus grande marge d'action et leur permettre d'utiliser la transformation des systèmes alimentaires afin de stimuler la reprise après la pandémie de covid-19 et de se remettre en position de concrétiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En lien avec le Sommet, une série de coalitions se sont formées pour soutenir les intérêts et les priorités des Membres et faciliter l'accès à des réseaux de connaissance et de compétences. L'une de ces coalitions s'est créée autour des aliments d'origine aquatique et des «aliments bleus» ([Coalition for Aquatic/ Blue Foods](#)⁸⁷), afin d'aider à réaliser pleinement le potentiel de ces aliments⁸⁸ s'agissant d'éliminer la malnutrition et de bâtir des systèmes alimentaires respectueux de la nature, équitables et résilients.
61. Parallèlement, l'initiative [Blue Food Assessment](#)⁸⁹ et le [Groupe d'experts de haut niveau pour une économie océanique durable](#)⁹⁰ ont produit une série d'articles et de rapports soumis à un examen par les pairs qui ont été très remarqués et qui mettent en évidence le rôle essentiel et le potentiel des aliments d'origine aquatique pour des systèmes alimentaires sains, équitables et résilients.
62. L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé [2022 Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales](#)⁹¹, soulignant l'importance de la petite pêche, de la petite aquaculture et de la pêche et de l'aquaculture artisanales pour nos systèmes alimentaires. La FAO est l'organisme chef de file de cet événement et collabore avec plus de 30 organisations et organes compétents du système des Nations Unies. L'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales a été lancée en novembre 2021 et des célébrations nationales ont été organisées dans un certain nombre de régions et de pays. Par ailleurs, la FAO soutient activement la mise en œuvre de la [Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable](#)⁹² et de la [Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes](#)⁹³.
63. Du 27 juin au 1^{er} juillet 2022, le Portugal a accueilli la deuxième [Conférence des Nations Unies sur les océans, sur le thème «Intensification de l'action fondée sur la science et l'innovation aux fins de la mise en œuvre de l'objectif 14: bilan, partenariats et solutions»](#)⁹⁴. Durant cette conférence, co-présidée par le Portugal et le Kenya, les Membres de l'ONU ont réaffirmé les engagements pris lors de la première Conférence sur les océans⁹⁵ et reconnu le rôle central que des océans en bonne santé jouent dans la concrétisation du Programme 2030 et dans la mise sur pied de systèmes alimentaires résilients. Ils ont insisté sur la nécessité de fonder les mesures prises sur la science, la technologie, l'innovation, la coopération et le partenariat si l'on voulait relever les défis

⁸⁵ FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS. 2021. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2022. Réorienter les politiques alimentaires et agricoles pour rendre l'alimentation saine plus abordable*. Rome, FAO <https://doi.org/10.4060/cc0639en> (en anglais seulement).

⁸⁶ www.un.org/fr/food-systems-summit.

⁸⁷ <https://foodsystems.community/coalitions/the-coalition-for-aquatic-blue-foods/> (en anglais).

⁸⁸ Par «aliments bleus» ou aliments aquatiques, on entend les poissons, les mollusques et crustacés, les plantes aquatiques et les algues, qu'ils soient capturés ou ramassés, cultivés ou élevés, et ce dans des écosystèmes dulcicoles ou marins.

⁸⁹ <https://bluefood.earth/>.

⁹⁰ www.oceanpanel.org/fr/.

⁹¹ www.fao.org/artisanal-fisheries-aquaculture-2022/about/fr/.

⁹² www.oceandecade.org/fr/.

⁹³ www.decadeonrestoration.org/fr/.

⁹⁴ www.un.org/fr/conferences/ocean2022.

⁹⁵ <https://oceanconference.un.org/callforaction>.

liés à l'ODD 14. L'édition 2022 du rapport sur *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* a été dévoilée lors d'une manifestation spéciale organisée pendant la Conférence. Durant cette même conférence, le Directeur général de la FAO a été l'un des principaux intervenants du dialogue interactif 4 et a formulé des déclarations lors de la séance plénière et des dialogues interactifs 2, 5 et 7. L'Organisation a également présenté des recommandations pour la déclaration finale de la Conférence. La délégation de la FAO est intervenue dans 45 manifestations en marge de la Conférence, ayant organisé ou co-organisé 14 d'entre elles. La délégation a également participé à 17 entretiens sur différents médias et tenu 20 réunions bilatérales formelles. La FAO donnera suite aux engagements pris dans le cadre de la Conférence, y compris en faisant office de coordonnatrice de la Communauté d'action pour les océans sur la pêche artisanale.

64. Parmi les autres manifestations relatives à l'océan, citons le [Sommet Un océan](#)⁹⁶, qui s'est tenu en France le 11 février 2022, et la [septième conférence «notre océan»](#)⁹⁷, qui a eu lieu à Palau les 13 et 14 avril 2022, où la FAO a insisté sur l'importance d'une transformation des systèmes alimentaires aquatiques pour *améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie*, et réaliser le Programme 2030.

65. L'océan constituait également une partie fondamentale des résultats de la [vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques](#)⁹⁸ (CCNUCC COP26), tels qu'ils figurent dans le [Pacte de Glasgow pour le climat](#)⁹⁹. Le Pacte constate que l'océan contribue à renforcer la résilience face aux changements climatiques et met l'accent comme jamais sur l'adaptation, priant instamment les pays développés d'accroître considérablement leur contribution collective au financement de l'action climatique des pays en développement¹⁰⁰. Il s'agit là d'un point crucial étant donné que le fossé dans le financement de l'adaptation s'est encore creusé du fait de l'endettement accru des pays en développement causé par la pandémie de covid-19. Comme lors des années précédentes, la FAO a participé à de nombreuses manifestations liées à la CCNUCC, veillant à ce que la pêche et l'aquaculture figurent dans les débats. La FAO a également apporté sa contribution à l'[orientation sur l'action climatique portant sur l'océan](#)¹⁰¹ et à l'[Ocean for Climate Declaration](#)¹⁰² formulée dans le cadre du [Partenariat de Marrakech de la CCNUCC](#)¹⁰³, ainsi qu'à la [contribution du Groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat \(GIEC\)](#) (chapitre 5, «Food, Fibre and other Ecosystem Products» [aliments, fibres et autres produits des écosystèmes])¹⁰⁴.

66. La FAO a également soutenu activement ses Membres lors des délibérations visant à établir un [instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale](#)¹⁰⁵ (processus relatif à la biodiversité dans les zones hors juridiction nationale). Compte tenu des conséquences que ce processus pourrait avoir sur le secteur de la pêche, et conformément aux instructions du Comité des pêches, la FAO a apporté les informations techniques nécessaires sur les questions en rapport avec son mandat lors des quatre conférences intergouvernementales. L'Organisation a également facilité les échanges d'informations avec les secrétariats des organisations régionales de gestion des pêches

⁹⁶ <https://presidence-francaise.consilium.europa.eu/fr/actualites/sommet-un-ocean-un-sommet-pour-agir-face-aux-menaces-sur-l-ocean/>.

⁹⁷ <https://ourocean2022.pw>.

⁹⁸ <https://unfccc.int/conference/glasgow-climate-change-conference-october-november-2021>.

⁹⁹ CCNUCC, 2021. *Glasgow Climate Pact*. 13 novembre 2021. Decision -/CP.26. Préambule et paragraphes 58, 60, 61 (également consultable en ligne à l'adresse:

https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cop26_auv_2f_cover_decision.pdf).

¹⁰⁰ Ibid., paragraphes 11, 13, 22, 26, 27.

¹⁰¹ <https://unfccc.int/climate-action/marrakech-partnership/reporting-tracking/pathways/oceans-and-coastal-zones-climate-action-pathway> (en anglais seulement).

¹⁰² <https://climatechampions.unfccc.int/wp-content/uploads/2022/04/The-Ocean-for-Climate-Declaration-V9-16.12.2021.pdf>.

¹⁰³ <https://unfccc.int/climate-action/marrakech-partnership-for-global-climate-action>.

¹⁰⁴ GIEC. 2022. *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/ (en anglais seulement).

¹⁰⁵ www.un.org/bbnj/fr.

compétentes et entre les Membres. Une cinquième session de la conférence intergouvernementale se tiendra en août 2022, en attendant la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies. La FAO continuera d'appuyer le processus relatif à la biodiversité dans les zones hors juridiction nationale en fournissant des informations techniques.

67. Les processus de la Convention sur la diversité biologique (CDB) relatifs au [Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020](#)¹⁰⁶ avancent et ce cadre devrait être mis en place par la Conférence des parties à la CDB fin 2022. La FAO collabore avec des Membres et des partenaires pour éclairer les résultats de cette stratégie décennale et les effets qu'elle produira sur l'accès aux ressources halieutiques, leur utilisation et leur commerce, et sur les milieux aquatiques. Comme le Comité des pêches l'a demandé, la FAO élaborera des directives sur la mise en application des critères des autres mesures de conservation efficaces par zone de la CDB dans le secteur de la pêche et continuera d'aider les Membres dans la mise en œuvre.

68. Lors de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA 5.2), qui s'est tenue au Kenya, du 28 février au 2 mars 2022, les chefs d'État, les ministres de l'environnement et d'autres représentants des États Membres de l'ONU ont approuvé une [résolution historique visant à mettre un terme à la pollution par le plastique](#) et à conclure un accord international juridiquement contraignant à l'horizon 2024¹⁰⁷. L'Assemblée est convenue de créer un Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution par le plastique, y compris dans le milieu marin, instrument qui pourrait comprendre des mécanismes obligatoires et volontaires. La démarche suit une approche globale, qui couvre la totalité du cycle de vie du plastique, et tient compte des principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

69. En juin 2022, la douzième Conférence ministérielle de l'OMC est parvenue à un [Accord sur les subventions à la pêche](#)¹⁰⁸, qui constitue une étape historique. L'Accord interdit de subventionner les navires et les exploitants impliqués dans la pêche INDNR, les activités liées à un stock surexploité et celles pratiquées dans une zone ne relevant pas de la compétence d'un pays côtier ni d'une organisation régionale de gestion des pêches. La FAO a été désignée pour être l'organisme international de référence, chargé de fournir une assistance technique et de renforcer les capacités nécessaires aux pays en développement pour mettre en œuvre cet accord. L'Organisation a également été consultée en vue de fournir des recommandations techniques sur les questions relatives au Comité des subventions à la pêche. L'Accord entrera en vigueur quand les deux tiers des Membres (109) auront déposé leurs instruments d'acceptation auprès du Secrétariat de l'OMC.

¹⁰⁶ www.cbd.int/conferences/post2020.

¹⁰⁷ https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/38522/k2200647_-_unep-ea-5-1-23-rev-1_-_advance.pdf?sequence=1&isAllowed=y.

¹⁰⁸ <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/MIN22/33.pdf&Open=True>.

IV. DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES DANS LES SECTEURS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE POUR 2022-2023 ET AU-DELÀ

70. Les aliments d'origine aquatique jouent un rôle crucial dans la transformation des systèmes alimentaires mondiaux et occupent une place critique dans la sécurité alimentaire et la nutrition, l'élimination de la pauvreté, l'adaptation aux effets du changement climatique et le développement socioéconomique. Pour l'exercice biennal 2022-2023 et au-delà, la FAO a élaboré un plan par étapes de *transformation bleue*¹⁰⁹, en phase avec la [Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture du Comité des pêches \(2021\)](#)¹¹⁰ et avec le Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation, et visant à accompagner la transformation des systèmes alimentaires aquatiques et à maximiser leur contribution au Programme 2030 et au-delà.

71. Le plan par étapes fournit un cadre global à l'appui d'un programme de travail plus harmonisé et cohérent sur les systèmes alimentaires aquatiques dans l'ensemble des DPP. Les trois principaux objectifs mondiaux du [plan par étape de la transformation bleue](#) sont les suivants:



- *Aquaculture durable* – Intensification et expansion durables de l'aquaculture pour satisfaire la demande mondiale d'aliments d'origine aquatique et permettre une répartition équitable des avantages;
- *Pêche durable* – Gestion efficace de toutes les pêches pour assurer la santé des stocks et protéger les moyens d'existence;
- *Commerce et chaînes de valeur durables* – Amélioration des chaînes de valeur pour veiller à la viabilité sociale, économique et environnementale des systèmes alimentaires aquatiques.

72. Le plan de travail pour l'exercice biennal 2022-2023 et au-delà contribue spécifiquement à la transformation des systèmes alimentaires aquatiques et met en œuvre le Cadre stratégique de la FAO via les trois principaux objectifs mondiaux du *plan par étapes de la transformation bleue*. Ce point est développé dans ce qui suit, par l'intermédiaire des DPP répertoriés à la section I qui précède, dont le DPP *transformation bleue*, entre autres.

Priorités en matière d'aquaculture durable

73. La FAO continuera de mettre l'accent sur l'intégration de l'aquaculture dans les processus mondiaux et régionaux, notamment par le truchement des organisations universitaires et professionnelles ainsi que des forums mondiaux et régionaux en rapport avec l'aquaculture, par une plus grande participation et un soutien apporté à la communication. Cette démarche implique de soutenir les partenaires et les parties prenantes dans les manifestations célébrant l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales, qui plaide pour un monde dans lequel les pêcheurs, les pisciculteurs et les travailleurs des secteurs de la pêche et de l'aquaculture artisanales sont pleinement reconnus et ont les moyens de continuer à contribuer au bien-être humain, à des systèmes alimentaires sains et à l'élimination de la pauvreté, par une utilisation responsable et durable des ressources issues de leur activité.

74. L'appui de la FAO aux innovations techniques et opérationnelles dans le secteur de l'aquaculture comprend la création d'une [plateforme technique régionale pour l'aquaculture](#) en Asie¹¹¹, qui permet de partager les connaissances et les ressources susceptibles de favoriser une production efficiente et responsable et de renforcer la résilience du secteur. La FAO a également élaboré une initiative pour la transformation numérique de l'aquaculture mondiale (Global

¹⁰⁹ La *transformation bleue* est une initiative ciblée tendant à promouvoir des stratégies innovantes qui développent la contribution des systèmes alimentaires aquatiques à la sécurité alimentaire et à la nutrition et à une alimentation saine abordable. La concrétisation des objectifs de la *transformation bleue* nécessite des approches holistiques et adaptatives qui prennent en compte la relation complexe entre les composantes mondiale et locale des systèmes alimentaires et soutiennent des interventions multipartites tendant à protéger et à renforcer les moyens d'existence, à favoriser une distribution équitable des avantages et à permettre une utilisation adéquate et une préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

¹¹⁰ FAO. 2021. *Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture du Comité des pêches (2021)*. Rome. www.fao.org/publications/card/fr/c/CB3767FR.

¹¹¹ www.fao.org/asiapacific/perspectives/rtp-aquaculture/fr/ (en anglais seulement).

Aquaculture Digitalization Initiative – GADI), afin de gagner en efficacité et d'améliorer la gestion, que ce soit dans le domaine de l'énergie, de la main-d'œuvre, de l'automatisation ou d'autres pratiques aquacoles, tout en aidant les jeunes et les femmes à développer des entreprises d'aquaculture. Un essai pilote de cette initiative sera mené en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud.

75. La FAO mettra en œuvre le Partenariat mondial en faveur de l'aquaculture durable, en collaboration avec l'Académie chinoise des sciences halieutiques et d'autres partenaires de la Plateforme, et s'emploiera à renforcer ce partenariat et à atteindre les objectifs qui y sont associés, par un travail de promotion auprès des Membres et des partenaires.

76. La FAO ouvrira de nouveaux centres de référence sur la résistance aux antimicrobiens et la biosécurité aquacole. L'Organisation créera également un site web pour lancer et mettre en œuvre le Programme de biosécurité aquacole.

Tableau 1. Liens entre le domaine prioritaire de l'aquaculture durable et les DPP, les cibles des ODD et les domaines mis en avant

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AP 2. Transformation bleue	2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c	Renforcer l'efficacité de la coopération, de la planification et de la gouvernance mondiales et régionales pour soutenir le développement de l'aquaculture Soutenir les technologies et une gestion innovantes pour une aquaculture durable à toutes les échelles Faciliter la mise en œuvre des pratiques aquacoles durables qui réduisent autant que possible l'impact environnemental et utilisent les ressources de façon efficiente
AP 3. Approche «Une seule santé»	1.5, 3.d, 15.8	Renforcer les capacités en matière de biosécurité, de lutte contre les maladies et de gestion de la santé aquatique aux niveaux local, national et mondial
AP 4. Petits producteurs	1.4, 2.3, 2.4, 9.3	Soutenir l'accès des pêcheurs travaillant à petite et moyenne échelles aux financements, aux connaissances, aux données et aux informations leur permettant de faire grandir des entreprises aquacoles rentables, qui maximisent les avantages sociaux et réduisent l'impact environnemental autant qu'il est possible
AV 2. Transformation rurale inclusive	1.1, 10.1, 10.2, 14.b	Veiller à une participation et un emploi croissants des femmes et des jeunes dans le secteur aquacole

Priorités en matière de pêche durable

77. La FAO va poursuivre, aux côtés de ses partenaires et de ses Membres, ses activités de mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches, et notamment renforcer le travail sur les enseignements tirés de l'expérience, afin d'optimiser les résultats dans les différentes régions et pour les différents types de pêche. Ces activités consisteront notamment à actualiser la méthode utilisée pour produire des estimations et des rapports au regard de l'indice FAO de l'état des ressources halieutiques exploitées, en concertation avec les Membres, et à renforcer la capacité des organes régionaux des pêches (ORP) à générer et partager des données de qualité sur l'état des stocks et des pêches, ainsi que sur les pratiques de gestion.

78. Les activités prioritaires en matière de pêche INDNR comprennent: i) l'élaboration et la mise en application de cadres d'action et de cadres juridiques complets et robustes, notamment des plans d'action nationaux de lutte contre la pêche INDNR; ii) la mise en place de mécanismes de coopération et de coordination et de groupes de travail interinstitutions; et iii) l'élaboration et la mise en œuvre d'outils de suivi, de contrôle et de surveillance, notamment ceux touchant le déploiement du [système mondial d'échange d'information \(GIES\) de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port](#)¹¹².

79. Ayant achevé la consultation technique convoquée pour approuver le projet de *Directives volontaires relatives à la réglementation, au suivi et au contrôle des opérations de transbordement*, comme l'avait demandé le Comité des pêches à sa trente-quatrième session, la FAO va soumettre ces directives aux organes directeurs en vue de leur adoption finale. Elle va également adapter le [Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement \(le Fichier mondial de la FAO\)](#)¹¹³ pour accroître la participation ainsi que la fréquence d'actualisation. Le Fichier mondial comprend désormais quelque 12 000 navires, soit 40 pour cent de la flotte mondiale concernée (navires associés à un numéro attribué par l'Organisation maritime internationale).

80. La FAO reste déterminée à renforcer la coopération et les échanges d'informations entre les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et les organes consultatifs régionaux des pêches (OCRP).

81. Conformément aux Directives sur la pêche artisanale, la FAO va appuyer la petite pêche et la pêche artisanale (marine et continentale) en renforçant les capacités en matière de collecte, d'analyse et d'utilisation de données pluridisciplinaires; en facilitant la mise en place de cadres juridiques inclusifs; et en intensifiant les approches participatives pour la prise de décisions, la gestion des ressources, les échanges commerciaux et le développement des moyens d'existence. Elle fera également fond sur l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales 2022 pour consolider et porter à plus grande échelle ses activités à l'appui des petits producteurs d'aliments d'origine aquatique.

82. S'agissant de la protection sociale et du travail décent, la FAO s'attachera à réunir des éléments probants et à élaborer des directives sur la couverture de protection sociale dans le secteur de la pêche. Elle renforcera son partenariat avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour encourager la ratification et la mise en application des instruments internationaux relatifs aux conditions de travail décentes dans le cadre du [Groupe de travail mixte sur la pêche INDNR et les questions connexes](#)¹¹⁴.

83. La FAO continue de favoriser les opérations de pêche durable par la réduction et la gestion de la pollution et des effets des engins de pêche. Elle élabore notamment un cadre pour l'exécution d'une évaluation des risques en lien avec le marquage des engins de pêche ainsi qu'un manuel technique de la FAO destiné à faciliter la mise en œuvre des [Directives volontaires sur le marquage des engins de pêche et sur les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés](#)¹¹⁵. Parmi les priorités figurent une base de données qui permettra d'évaluer les informations relatives aux engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés au niveau des pays ainsi qu'une coopération continue dans le cadre du [Programme de partenariats GloLitter](#)¹¹⁶ afin de réduire la pollution par le plastique issue des secteurs de la pêche et du transport.

84. Une nouvelle phase quinquennale du [Programme mondial pour la gestion durable des pêches et la conservation de la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale](#)¹¹⁷, financée par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a été lancée en juillet 2022. Elle est axée sur la mise en œuvre effective de l'approche écosystémique des pêches et des procédures de

¹¹² <https://psma-gies.review.fao.org>.

¹¹³ www.fao.org/global-record/background/about/fr/.

¹¹⁴ www.fao.org/iuu-fishing/tools-and-initiatives/joint-working-group-on-iuu-fishing/fr/.

¹¹⁵ FAO. 2019. Voluntary Guidelines on the Marking of Fishing Gear. Directives volontaires sur le marquage des engins de pêche. Directrices voluntarias sobre el marcado de las artes de pesca. Rome/Roma. www.fao.org/3/ca3546t/ca3546t.pdf.

¹¹⁶ www.fao.org/responsible-fishing/marking-of-fishing-gear/glolitter-partnerships-programme/fr/.

¹¹⁷ www.fao.org/in-action/commonoceans/en/.

contrôle, de mise en conformité et de gestion dans l'ensemble des ORGP thonières ainsi que sur la mise en application de l'approche écosystémique des pêches dans les ORGP d'eaux profondes, avec une protection spatiale plus efficace des écosystèmes vulnérables. Elle couvre en outre les négociations portant sur un Accord pour l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale, par la promotion de la collaboration intersectorielle dans les zones hors juridiction nationale et le renforcement des capacités de mise en œuvre des futures dispositions de l'Accord.

Tableau 2. Liens entre le domaine prioritaire de la gestion durable des pêches et les DPP, les cibles des ODD et les domaines mis en avant

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AP 2. <i>Transformation bleue</i>	2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c	Faciliter l'adoption et la mise en œuvre effective d'instruments internationaux, de mécanismes de coordination régionale, de plans d'action et de directives, nouveaux ou existants, et notamment d'instruments de lutte contre la pêche INDNR. Élaborer des politiques, des structures de gouvernance et des institutions efficaces pour appuyer la pêche durable. Faciliter l'accès équitable aux ressources et aux services pour améliorer les moyens d'existence des pêcheurs et des travailleurs du secteur de la pêche. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans, stratégies et mesures de gestion des pêcheries au moyen d'une approche écosystémique des pêches. Appuyer le développement de flottilles de pêche efficaces, sûres, innovantes et rentables. Favoriser une approche écosystémique des pêches dans les zones hors juridiction nationale.
AP 4. Petits producteurs	1.4, 2.3, 2.4, 9.3	Faciliter l'accès équitable aux ressources et aux services pour améliorer les moyens d'existence des pêcheurs et des travailleurs du secteur de la pêche. Appuyer l'application des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale.
AE 3. Biodiversité et services écosystémiques	14.4, 15.1, 15.6	Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans, stratégies et mesures de gestion des pêcheries au moyen d'une approche écosystémique des pêches.
AV 2. Transformation rurale inclusive	1.1, 10.1, 10.2, 14.b	Veiller à une participation croissante et à l'emploi des femmes et des jeunes dans l'aquaculture. Augmenter la capacité à accéder à la protection sociale, à des conditions de travail décentes et à la sécurité en mer.

Priorités en matière de commerce et de chaînes de valeur durables

85. Pour améliorer l'accès aux marchés et au commerce, la FAO va continuer à diffuser des informations actualisées sur les produits halieutiques et aquacoles dans le cadre de son projet de Système informatisé de données sur la commercialisation du poisson (GLOBEFISH). Elle poursuivra ses activités destinées à faciliter l'insertion des producteurs dans les marchés internationaux, notamment en élargissant les outils en ligne et le renforcement connexe des capacités ainsi que l'assistance technique.

86. La FAO va continuer à renforcer et moderniser les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture. Pour les 12 chaînes de valeur auxquelles il apporte son appui, le projet Fish4ACP sera axé sur la mise en œuvre des stratégies de modernisation et des programmes d'amélioration définis au moyen des analyses des chaînes de valeur qui seront bientôt achevées. Les enseignements tirés de l'expérience et les réussites du projet Fish4ACP et d'autres initiatives de la FAO en matière d'appui aux chaînes de valeur seront diffusés dans le cadre d'une série de publications. La FAO va en outre

élaborer et gérer une base de données en ligne consacrée aux produits halieutiques à valeur ajoutée, qui constituera une source d'information accessible librement et gratuitement à toutes les parties prenantes.

87. Pour donner suite aux recommandations du Comité des pêches et du Sous-Comité du commerce du poisson et aux contributions des parties prenantes recueillies lors de multiples manifestations depuis 2019, la FAO va collaborer avec les organisations concernées, le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile afin de poursuivre l'élaboration des directives de la FAO sur la responsabilité sociale dans la filière de la pêche et de l'aquaculture.

88. La FAO va poursuivre la mise en œuvre d'au moins 10 projets sur la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition et la santé, et fournir des avis scientifiques sur les normes internationales de sécurité sanitaire et de qualité des aliments. Elle mettra par ailleurs à disposition trois produits supplémentaires sur la nutrition: i) des données INFOODS actualisées sur la composition des aliments pour les poissons et les mollusques et crustacés; ii) une étude sur l'optimisation de la production et de l'utilisation de la poudre de poisson; et iii) un document technique de la FAO sur les petits poissons dans les systèmes alimentaires. La FAO va lancer des Centres de référence supplémentaires sur la résistance aux antimicrobiens et la biosécurité aquacole ainsi que le programme de biosécurité aquacole.

89. La FAO pilote l'élaboration de directives conjointes FAO-AIEA-COI pour la mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce contre les efflorescences d'algues nuisibles et poursuit ses activités avec l'OMS sur la sécurité sanitaire des algues. Parallèlement, l'élaboration des Directives techniques de la FAO relatives à la mise en œuvre de systèmes de notification électronique pour le contrôle des produits alimentaires progresse.

Tableau 3. Liens entre le domaine prioritaire du commerce et des chaînes de valeur durables et les DPP, les cibles des ODD et les domaines mis en avant

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AP 2. Transformation bleue	2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c	Promouvoir et appuyer l'élaboration de chaînes de valeur efficaces et inclusives de produits alimentaires aquatiques, qui augmentent la rentabilité et réduisent les pertes de produits alimentaires.
AP 4. Petits producteurs	1.4, 2.3, 2.4, 9.3	Appuyer les chaînes de valeur transparentes, inclusives et équitables sur le plan de l'égalité hommes-femmes.
AN 1. Une alimentation saine pour tous	1.3, 2.1, 2.2 3.2, 3.4, 12.8, 14.b	Promouvoir les produits alimentaires d'origine aquatique dans le cadre d'une alimentation saine et leur inclusion dans les politiques nationales de sécurité alimentaire.
AN 2. La nutrition au bénéfice des plus vulnérables	1.3, 2.1, 2.2 3.2	Favoriser l'augmentation de la consommation de produits alimentaires d'origine aquatique durables dans les zones où la sécurité alimentaire et nutritionnelle est faible.
AN 3. Des aliments salubres pour tous	2.1, 2.2, 3.2	Favoriser un meilleur accès à des produits alimentaires d'origine aquatique sains, sûrs et de qualité élevée.
AN 4 Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires	2.1, 2.2, 12.3	Encourager et appuyer des pratiques et des processus de réduction des pertes et du gaspillage de poisson.
AN 5. Transparence des marchés et des échanges commerciaux	2.b, 2.c, 10.a, 17.11	Favoriser un accès plus efficace des produits halieutiques et aquacoles aux marchés internationaux

Priorités en matière de domaines thématiques transversaux de la pêche et de l'aquaculture

90. La FAO entend continuer à améliorer la qualité et la couverture des statistiques sur la pêche et l'aquaculture, en s'attachant en particulier aux données relatives à la consommation et à l'accroissement des valeurs nutritionnelles calculées au moyen des bilans des disponibilités alimentaires. Ces activités comprennent par ailleurs des ateliers régionaux et une conférence mondiale destinés à évaluer les enjeux et les difficultés auxquels les pays font face actuellement en matière de collecte de statistiques sur la pêche et à renforcer l'appui apporté par la FAO aux Membres dans leurs activités de collecte de données.

91. Le soixante-dixième anniversaire du début de la collecte par la FAO de statistiques sur la pêche et l'aquaculture (1950-2020) sera célébré en 2022 par différentes activités et publications, et le temps fort que constituera la sortie de l'annuaire des statistiques sur la pêche et l'aquaculture (septembre 2022).

92. L'Organisation poursuivra sa coopération avec la CITES, sachant que la prochaine occasion donnée au groupe d'experts de la FAO d'éclairer le processus d'examen des nouvelles espèces à inscrire sur les listes des annexes de la CITES sera la dix-neuvième Conférence des Parties à cette convention, qui se tiendra au Panama du 14 au 25 novembre 2022.

93. La FAO va placer au premier rang de ses priorités la mise en œuvre de sa nouvelle Stratégie relative au changement climatique et du plan d'action y afférent, l'élaboration de directives supplémentaires sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets dans le secteur des produits alimentaires aquatiques, et les activités visant à aider les pays à accéder au financement de l'action climatique. Chaque fois qu'il conviendra, la FAO aidera les pays hôtes des COP 27 et 28 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à élaborer des messages adéquats sur les produits alimentaires d'origine aquatique dans le contexte de la *transformation bleue* et à mettre en avant les outils d'adaptation et d'atténuation disponibles. Cela impliquera également d'intégrer le thème des produits alimentaires d'origine aquatique dans le programme de travail de la CCNUCC, en mettant l'accent sur l'aquaculture et la pêche en eau douce, domaines qui ne sont pas suffisamment abordés dans les débats sur le climat.

94. La FAO veillera également à ce que le *Cadre d'action mondial pour la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (2022-2025)*¹¹⁸ intègre les systèmes alimentaires aquatiques dans leur globalité, en précisant que l'innovation et la technologie sont des accélérateurs au regard du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, et qu'elles sont par conséquent systématiquement prises en compte dans chacun des 20 DPP.

Tableau 4. Liens entre le domaine prioritaire des thématiques transversales et les DPP, les cibles des ODD et les domaines mis en avant

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AP 2. <i>Transformation bleue</i>	2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c	Augmenter la qualité et la couverture des statistiques sur la pêche et l'aquaculture.
AE 1. Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	2.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3	Encourager et faciliter la mise en place de mesures de gestion des pêches et de l'aquaculture qui renforcent l'adaptation au changement climatique dans les chaînes de valeur de produits alimentaires aquatiques.
AV 1. Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales	2.3, 5.a, 5.c	Multiplier les interventions tenant compte des questions de genre dans les chaînes de valeur des produits alimentaires aquatiques pour favoriser l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes.
AV 4. Systèmes agroalimentaires résilients	1.3, 1.5, 2.4	Promouvoir et favoriser des pratiques halieutiques et aquacoles efficaces qui répondent à des objectifs écologiques, sociaux et économiques, examiner les arbitrages à opérer et renforcer la résilience face aux facteurs de perturbation.

Priorités en matière de reprise après la covid-19

95. La FAO va continuer à aider les Membres et à fournir des informations à jour sur les effets de la pandémie de covid-19 sur les chaînes de valeur et les échanges commerciaux internationaux des secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Elle va poursuivre sa collaboration avec ses partenaires afin d'étudier l'évolution des systèmes alimentaires aquatiques, de déterminer les mesures d'atténuation qui ont donné de bons résultats dans différents contextes, et de recenser et de diffuser des informations sur la manière dont les effets à long terme et les enseignements qui se font jour peuvent aider à renforcer la résilience face à la pandémie de covid-19 et aux futurs chocs ou facteurs de perturbation.

¹¹⁸ *Global Action Framework for the FAO Science and Innovation Strategy (2022-2025)*. COAG/2022/xx.

V. VERS UN MODÈLE D'ACTIVITÉ REDYNAMISÉ



96. La FAO poursuit sa transition vers une organisation plus inclusive et agile pour mettre en œuvre son Cadre stratégique 2022-2031 et apporter une réponse plus souple aux défis mondiaux liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition ainsi qu'à la transformation des systèmes alimentaires aquatiques. Ce processus nécessite une approche programmatique renforcée fondée sur les domaines prioritaires du Programme, une théorie du changement pour chacun de ces domaines et l'intégration d'initiatives et de domaines transversaux mis en avant dans l'ensemble de l'Organisation. Il englobe en outre l'amélioration des interventions au niveau des pays par le renforcement de l'approche «FAO unie» et de la mobilisation de ressources à l'appui de la programmation et au moyen d'un cadre juridique, d'un cadre budgétaire et financier et d'un appui technique.



97. S'agissant des activités de la FAO dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture, il faudra intégrer les produits alimentaires d'origine aquatique dans l'ensemble des programmes de l'Organisation et veiller à l'harmonisation entre la programmation par pays, les priorités régionales/initiatives régionales et les domaines prioritaires du Programme. Le modèle d'activité redynamisé garantit en outre que l'appui technique de la FAO aux systèmes alimentaires aquatiques est apporté par l'ensemble de l'Organisation, et bénéficie ainsi des compétences internes dans divers domaines liés à ces systèmes. L'accent sur l'innovation, la technologie, les données et les compléments dans tous les programmes permettra par ailleurs une intégration et un déploiement plus efficaces des connaissances et des informations, ce qui assurera la durabilité des interventions de la FAO et favorisera une approche plus moderne et plus active de la mise en œuvre des programmes.

ANNEXE 1. Domaines prioritaires du Programme dans le cadre de résultats de la FAO

Ajustements au Programme de travail et budget 2022-2023 (CL 168/3)

Tableau 1. Les quatre améliorations et les 20 domaines prioritaires du Programme (DPP)

DPP	Définition des résultantes	Cibles des ODD
AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE PRODUCTION 	<i>Établir des modes de consommation et de production durables grâce à des filières d'approvisionnement inclusives dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture aux niveaux local, régional et mondial, en veillant à la résilience et à la durabilité des systèmes agroalimentaires dans le contexte du changement climatique et environnemental</i>	2.3, 2.4, 6.4, 14.6, 14.7, 14.b, 15.2
AP 1. L'innovation au service d'une production agricole durable	Des systèmes de production végétale, animale et forestière durables qui soient productifs, résilients, novateurs et compétitifs et la création de possibilités entrepreneuriales et commerciales intégrées, ouvertes aux petits producteurs vulnérables, qui reposent sur des technologies et des politiques porteuses	2.3, 2.4, 6.4, 15.2
AP 2. Transformation bleue	Promotion de systèmes alimentaires bleus plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables au moyen de politiques et de programmes améliorés pour une gestion intégrée fondée sur des données scientifiques, de l'innovation technologique et de la mobilisation du secteur privé	2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c
AP 3. Approche «Une seule santé»	Des systèmes sanitaires nationaux et internationaux intégrés «Une seule santé», renforcés et performants, sont établis pour les êtres humains, les animaux, les végétaux et l'environnement grâce à une meilleure prévention des infestations d'organismes nuisibles et des maladies, à des systèmes d'alerte rapide plus efficaces et à la gestion améliorée des risques sanitaires nationaux et mondiaux, y compris la résistance aux antimicrobiens	1.5, 3.d, 15.8
AP 4. Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs	L'accès des petits producteurs et des agriculteurs familiaux aux ressources économiques et naturelles, aux marchés, aux services, à l'information, à l'éducation et aux technologies est plus équitable car les politiques, les stratégies et les programmes ont été améliorés	1.4, 2.3, 2.4, 9.3
AP 5. Agriculture numérique	Des technologies informatiques et numériques accessibles qui améliorent les débouchés commerciaux, la productivité et la résilience sont intégrées aux politiques et aux programmes relatifs aux systèmes agroalimentaires, l'accent étant mis sur l'accès équitable et à moindre coût des communautés rurales pauvres et vulnérables à ces technologies	1.4, 5.b, 9.c, 17.8
AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE NUTRITION 	<i>Éliminer la faim, concrétiser la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition sous toutes ses formes, notamment en promouvant des aliments nutritifs et en accroissant l'accès à des régimes alimentaires sains</i>	2.1, 2.2, 2.c, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 12.3
AN 1. Une alimentation saine pour tous	Le droit à une alimentation adéquate est établi et la transition vers une alimentation saine pour les populations nationales est considérée comme une priorité dans des environnements institutionnels, stratégiques et juridiques intégrés qui garantissent et encouragent la mobilisation des consommateurs et du secteur privé	1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.4, 12.8, 14.b
AN 2. La nutrition au bénéfice des plus vulnérables	Priorité accordée à la localisation et à l'élimination de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition des plus vulnérables, quel que soit le contexte, dans les politiques, les stratégies et les programmes ciblés élaborés et mis en œuvre par les pays	1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2
AN 3. Des aliments sains pour tous	Des politiques et une législation intégrées et multisectorielles en matière de sécurité sanitaire des aliments ont été adoptées et mises en œuvre par les gouvernements dans l'ensemble des systèmes agroalimentaires nationaux, et les capacités et la sensibilisation des acteurs des chaînes de valeur et des consommateurs sont renforcées	2.1, 2.2, 3.2

AN 4 Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires	Mise en place et application, par les gouvernements et les organisations intergouvernementales, de feuilles de route claires et adaptées au contexte qui invitent l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de l'environnement alimentaire et les consommateurs à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires et qui leur donnent les moyens d'y parvenir	2.1, 2.2, 12.3
AN 5. Transparence des marchés et des échanges commerciaux	Amélioration de la transparence des marchés et participation équitable aux marchés, aux chaînes de valeur mondiales et au commerce international grâce à la coordination des politiques et des capacités humaines et institutionnelles au service de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets	2.b, 2.c, 10.a, 17.11
AMÉLIORATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT 	<i>Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres et marins, promouvoir leur utilisation durable et lutter contre le changement climatique (réduction, réutilisation, recyclage et gestion des résidus) grâce à des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables</i>	<i>2.5, 12.2, 12.4, 12.5, 13.2, 14.3, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4</i>
AE 1. Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	Transformation et résilience des systèmes agroalimentaires à l'appui de la durabilité et de la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris grâce à l'adoption et à la mise en œuvre de pratiques, de politiques et de programmes favorisant une agriculture intelligente face aux aléas climatiques	2.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3
AE 2. La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables	Promotion d'une bioéconomie qui trouve le point d'équilibre entre valeur économique, protection sociale et viabilité écologique par la formulation et la mise en œuvre de politiques et de pratiques intégrées fondées sur des données concrètes dans les microenvironnements et les macroenvironnements, en appliquant de nouvelles solutions dans les domaines technologiques et sociaux et au sein de l'Organisation	12.2, 12.4, 12.5
AE 3. Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture	Préservation de la biodiversité au service de l'alimentation et de l'agriculture, et promotion de l'utilisation durable, de la conservation et de la restauration des écosystèmes marins, terrestres et d'eau douce et des services connexes grâce à l'adoption de politiques et de pratiques ciblées	2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6
AE 4. Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables	Transition vers des systèmes agroalimentaires urbains et périurbains plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables qui permettent de s'attaquer à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition dans les zones urbaines, qui favorisent une bonne alimentation et qui catalysent une transformation rurale inclusive et durable tout en préservant la base de ressources naturelles qui les sous-tend, encouragée par l'adoption de politiques et de programmes d'appui, ainsi que par la mise en place et la transposition à plus grande échelle de mesures et d'investissements par les parties prenantes nationales et locales	1.1, 2.1, 11.a, 12.1
AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE CONDITIONS DE VIE 	<i>Promouvoir une croissance économique inclusive en réduisant les inégalités (entre zones urbaines et zones rurales, pays riches et pays pauvres, hommes et femmes)</i>	<i>1.1, 1.2, 1.5, 2.3, 2.a, 5.4, 5.a, 10.1, 10.2, 16.1</i>
AV 1. Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales	Les femmes ont les mêmes droits, le même accès aux ressources et le même contrôle de ces ressources que les hommes, ainsi que le même accès aux services, aux technologies, aux institutions, aux possibilités économiques et à la prise de décision; les lois et les pratiques discriminantes ont été éliminées au moyen de politiques, de stratégies, de programmes et de cadres juridiques qui tiennent compte des questions de genre	2.3, 5.4, 5.a, 5.c
AV 2. Transformation rurale inclusive	La transformation et la relance inclusives des zones rurales, garantissant la participation équitable des groupes pauvres, vulnérables et marginalisés et assurant à ces derniers la part d'avantages qui leur revient, sont accélérées par la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes ciblés	1.1, 8.3, 8.5, 10.1, 10.2, 10.7, 14.b

AV 3. Situations d'urgence agricoles et alimentaires	Les pays confrontés à une insécurité alimentaire aiguë, ou risquant de l'être, reçoivent une assistance d'urgence à l'appui des moyens d'existence et de la nutrition et, dans le cadre d'une approche axée sur l'interface entre aide humanitaire et développement, compte tenu de la contribution que celle-ci peut apporter à la paix, leurs populations sont dotées des capacités nécessaires pour mieux surmonter et gérer les chocs et les risques à l'avenir	1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 16.1
AV 4. Systèmes agroalimentaires résilients	La résilience des systèmes agroalimentaires et des moyens d'existence face aux chocs socioéconomiques et environnementaux est renforcée grâce à une meilleure compréhension des risques multiples et à l'établissement de mécanismes de gouvernance efficaces aux fins de la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité	1.3, 1.5, 2.4
AV 5. Initiative Main dans la main	Accélération de la transformation agricole et du développement rural durable en ciblant les plus pauvres et les personnes qui souffrent de la faim, en différenciant les territoires et les stratégies et en réunissant toutes les dimensions pertinentes des systèmes agroalimentaires par l'analyse et les partenariats	1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 2.a, 10.1, 10.2
AV 6. Accroissement des investissements	Accélération de la transition vers des systèmes agroalimentaires durables qui permettent de réduire les inégalités et d'éliminer la pauvreté et la faim au moyen d'une hausse des investissements publics et privés et de l'amélioration des capacités, afin d'amplifier les effets des investissements futurs	1.b, 2.a, 10.1, 10.2, 10.b, 17.5